
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LX

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME

SESSION DE LA SEIZIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LX



SON HONNEUR

L'HONORABLE M. NARCISSE PÉRODEAU

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT

1926

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec.
[L. S.] }

N. PÉRODEAU

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,—

SALUT!

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le SEPT JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assem-

bler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèles et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce CINQUIÈME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-cinq, et de Notre Règne le seizième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

JEUDI LE 7 JANVIER 1926.

LE jeudi septième jour de janvier, dans la seizième année du règne de Notre Souverain Seigneur George V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les possessions britanniques au-delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes, à la troisième session de la seizième législature de la province de Québec, convoquée ce jour.

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Amyot,
Bryson,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard
Gosselin,
Kelly,
Martin,

Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power,
Roberge,
Robillard,
Simard,
Vilas.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier

à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

La Providence nous a comblés de bienfaits durant l'année qui vient de se terminer. Il nous incombe de la remercier tout particulièrement de l'abondante récolte qui a couronné le travail de nos agriculteurs, et qui est de nature à les encourager à persister dans leur fidèle attachement au sol.

Un double deuil a profondément affligé notre population: la mort de la Reine-Mère Alexandra, et la mort de Son Eminence le Cardinal Bégin. Je me fais un devoir de renouveler, en votre nom et au mien, l'expression des vifs regrets que nous avons ressentis.

Durant mon absence en Europe, le juge en chef de notre Cour supérieure, Sir François Lemieux, a bien voulu remplir les fonctions d'administrateur de notre province. Il s'en est acquitté avec le dévouement et la distinction qui le caractérisent. Vous me permettez de lui exprimer toute ma reconnaissance.

Trois importantes commissions ont complété les travaux dont il vous avait été fait rapport à la dernière session: la Commission du service civil, la Commission chargée d'étudier la loi des accidents du travail, et la Commission de la refonte des statuts.

Mon gouvernement a donné suite au rapport de la Commission du service civil en effectuant une révision générale des traitements des fonctionnaires. Il a considérablement augmenté ces traitements, conformément à la promesse qu'il avait faite aux fonctionnaires d'améliorer leur sort, après leur avoir déjà assuré un excellent système de pension et une assurance de groupe dont la prime est entièrement payée par l'Etat.

Une nouvelle loi des accidents du travail vous sera bientôt soumise, et vous constaterez qu'elle vise à donner égale justice aux patrons et aux ouvriers.

Les nouveaux statuts refondus ont été mis en vigueur le 31 décembre dernier, et nous avons lieu d'espérer qu'ils faciliteront l'application de nos lois.

Jusqu'ici, comme vous le savez, mon gouvernement s'est appliqué soigneusement à conserver dans notre province nos ressources naturelles,

tout spécialement nos forces hydrauliques.—Il entend poursuivre cette politique dont dépend notre avenir industriel, et il se propose de vous inviter à édicter à cette fin des dispositions législatives permanentes, sans toutefois soumettre les provinces sœurs à la prohibition qui frappe actuellement l'exportation de l'énergie électrique.

L'instruction publique ne cesse d'être le premier souci de mon gouvernement, qui désire lui apporter une aide de plus en plus grande, tant au point de vue de l'enseignement universitaire que de l'école primaire. Il invitera conséquemment la Chambre à créer de nouvelles sources de revenus, pour rendre possibles les octrois additionnels qu'il destine à l'instruction des nôtres.

Mon gouvernement estime que le temps est aussi venu de modifier nos lois relatives aux écoles techniques, de façon à rendre ces écoles plus efficaces.

Nos mines sont en voie de prendre un essor prodigieux. En vue d'en favoriser le développement et l'exploitation, vous serez appelés à décider s'il ne serait pas à propos d'apporter certains changements à notre loi des mines.

Je suis heureux de vous informer que la construction du chemin de fer qui doit relier les mines de Rouyn à notre réseau national progresse rapidement.

Les dispositions actuelles de la loi relative aux enquêtes sur les affaires municipales ont soulevé nombre de difficultés. Vous aurez à étudier le meilleur moyen de remédier à ces difficultés.

Il vous appartiendra également de déterminer quelle réglementation doit régir les autobus affectés au service public.

Mon gouvernement vous priera de réorganiser et de mettre sur un meilleur pied notre agence de Londres. Nos relations commerciales avec la mère patrie prennent chaque jour plus d'extension, et nous pouvons trouver en Angleterre un marché fort avantageux pour les produits de notre province.

Vous serez priés d'autoriser mon gouvernement à participer à la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, pour relier Longueuil à Montréal.

D'autres mesures, d'un intérêt moins général, réclameront de votre part une étude attentive.

Messieurs de l'Assemblée législative

Vous constaterez, dans l'examen des comptes qui vous seront distribués, que le dernier exercice s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses, en dépit d'une augmentation générale des octrois publics.

Vous serez invités à voter les crédits du prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Pour rester fidèles aux traditions de notre législature, vous devrez apporter le plus grand souci du bien public dans l'étude des questions qui vous seront soumises.

Il me fera plaisir de suivre vos délibérations et vos travaux au cours de la session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de se retirer.

L'honorable M. *Perron* présente un bill (A) concernant l'Agriculture.

Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable *orateur* rapporte le discours que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Resolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soitournée à demain le 8 janvier, à 2 h. 30 après-midi.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI LE 8 JANVIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Amyot,
Bryson,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,
Martin,

Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power,
Roberge,
Robillard,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Vilas*:

N° 1— De *The Sherbrooke Loan & Mortgage Company*.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 2—Des Sœurs de la Présentation;

N° 3—de Léocadie Quintin et autres;

N° 4—de Joseph Brunet.

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 5—De Georges Baril et autres;

N° 6—de la Compagnie d'assurance mutuelle du Commerce contre l'incendie;

N° 7—de Rodolphe Monette;

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 8—De la cité du Cap-de-la-Madeleine;

N° 9—des religieuses de N.-D. de Charité du Bon Pasteur.

Par l'honorable M. *Robillard*:

N° 10—De la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Par l'honorable M. *Girouard*
N° 11—De la cité de Saint-Lambert.

Par l'honorable M. *Power*:
N° 12—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec.

Par l'honorable M. *Gosselin*:
N° 13—De Joseph Mongeau et autres.

Par l'honorable M. *Garneau*:
N° 14—De la Société St-Jean-Baptiste de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au mercredi 27 janvier courant, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de
Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la
session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Choquette*, secondé par l'honorable M.
Kelly, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Hon-
neur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec
réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'as-
surance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour
e discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons
de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, secondé par l'honora-
ble M. *Kelly*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable
orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, secondé par l'honorable
M. *Kelly*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Honneur le lieuten-
ant-gouverneur par l'honorable *orateur* et ceux des membres du conseil
exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommée une commission des Ordres permanents et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau et Perron*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge, Robillard, Tourigny et Turgeon* forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Carrel, Champagne, Choquette, Girouard, Perron et Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du Comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Power et Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité, soit composé des honorables MM. *Bryson, Champagne, Chapais, Du Tremblay, Garneau, Ouellette, Perron, Turgeon et Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des bills privés avec pouvoir de délibérer et de s'enquérir de toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire, de temps à autre, des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Robillard, Simard, Tourigny, Turgeon et Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Robillard, Simard, Tourigny, Turgeon* et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous les bills ou matières d'une nature publique ayant trait au Code civil, au Code de procédure civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire des rapports et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Kelly, Martin, Miles, Ouellette, Paradis, Perron, Power, Roberge, Robillard, Simard, Tourigny, Turgeon* et *Vilas*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 27 JANVIER 1926.

(Séance à 4 h. après-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Villas.</i>
<i>Martin,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Garneau*:

N° 15—De l'Association des optométristes et opticiens de Québec.

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 16—De Victor Cardinal et autres;

N° 17—des Sœurs de la Congrégation de N.-D. de Montréal;

N° 18—de la cité de Verdun;

N° 19—de la ville de Montréal-Est;

N° 20—de la Corporation de Garantie de titres et de Fiducie du Canada;

N° 21—de la Compagnie Provinciale d'Indemnités;

N° 22—de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly & La-prairie;

N° 23—de A.-R. Whittall et autres.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 24—De J.-A. Middleton.

Par l'honorable M. *Miles*:

- N° 25—D'Adolphe Klein et autres;
- N° 26—de Samuel Guttman et autres;
- N° 27—de Baruck Reinblatt et autres;
- N° 28—de l'Eglise Unie du Canada;
- N° 29—de David Cummings et autres;
- N° 30—de Max Seigler et autres.

Par l'honorable M. *Robillard*:

- N° 31—De la Commission Métropolitaine de Montréal;
- N° 32—de John McEvoy.

Par l'honorable M. *Kelly*:

- N° 33—De J. Reid et autres.

Par l'honorable M. *Ouellette*:

- N° 34—Des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie;
- N° 35—d'Antonio Prévost.

Par l'honorable M. *Power*:

- N° 36—De l'*Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Co.*

Par l'honorable M. *Carrell*:

- N° 37—De l'*Ogilvie Flour Mills Co., Limited*;
- N° 38—de la *Canadian International Paper Company*;
- N° 39—de la *Quebec Apartments Limited*;

Par l'honorable M. *Simard*:

- N° 40—De J.-C. Spiliotopoulos et autres;
- N° 41—de la ville de Chicoutimi et autres.

Par l'honorable M. *Paradis*:

- N° 42—De la *Noranda Mines. Limited*
- N° 43—de la *Rouyn Mines Railway Company*;
- N° 44—d'Adélarde Tétreault;
- N° 45—de J.-E. Mignault et autres;
- N° 46—de la *St. Lawrence Paper Mills Limited*;
- N° 47—du village de Sainte-Anne.

Par l'honorable M. *Martin*:

- N° 48—De la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 1—De *The Sherbrooke Loan & Mortgage Company*, demandant des amendements à sa charte;

N° 2—des Sœurs de la Présentation, demandant des amendements à leur charte;

N° 4—de Joseph Brunet, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 5—de Georges Baril et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de l'Association des Chimistes professionnels de Québec;

N° 6—de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'Incendie, demandant des amendements à sa charte;

N° 7—de Rodolphe Monette, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 8—de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant des amendements à sa charte;

N° 10—de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 11—de la cité de Saint-Lambert, demandant des amendements à sa charte;

N° 12—du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant des amendements aux lois le concernant;

N° 13—de Joseph Mongeau et autres, demandant une constitution en corporation sous le nom de Ville de Venise.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes :

N° 3—de dame Léocadie Quintin et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe de St-Hyacinthe;

N° 9—de l'Asile Saint-Joseph du Bon-Pasteur, demandant la continuation de son octroi annuel;

N° 14—de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 28 janvier courant, à 11 h. de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 15 janvier 1926.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'informant que les honorables MM. *Taschereau, Caron, Mercier, Galipeault et Nicol, MM. Bouchard, Bullock, Côté, Dufresne, Gault, Hamel, Langlais, Oliver, Ouellet, Richard, Roy, Sauvé et Thurber* ont été nommés membres du comité de la bibliothèque et représenteront cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 15 janvier 1926.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Taschereau, David et Nicol, MM. Dillon, Faucher, Hamel, Létourneau, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart* représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session est composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Garneau, Martin, Miles, Paradis, Perron, Roberge, Robillard, Tourigny et Turgeon* soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélarde Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable *orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit:

N. PÉRODEAU,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués. Le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte

détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 7 janvier 1926.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis la dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé au comité des contingents.

L'honorable M. *Perron*, dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1924;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1924.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 28 JANVIER 1926.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Carrel* :

N° 49—De la Cie Quebec & Chibougamau Railway.

Les pétitions suivantes sont lues et recues :

N° 15—De l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 16—de Victor Cardinal et autres, demandant une loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges;

N° 17—des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, demandant des amendements à leur chartre;

N° 18—de la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 19 de la ville de Montréal-Est, demandant des amendements à sa charte;

N° 20—de la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—de la Compagnie Provinciale d'Indemnités demandant certains pouvoirs additionnels;

N° 22—de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly & Laprairie, demandant des amendements à sa charte;

N° 23—d'Albert-Richard Whittall et autres, demandant l'érection en corporation d'un certain territoire sous le nom de ville de Barkmere;

N° 24—de John-Alexander Middleton et Douglas-Orrin Middleton, demandant que leur nom soit changé en celui de Bremner;

N° 25—d'Adolph Klein et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congregation Shaare Tefilah*;

N° 26—de Samuel Guttman et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *New Beth Jehuda Synagogue*;

N° 27—de Baruck Reinblatt et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congregation Chevra Mishnaï Beth Jehuda*;

N° 29—de David Cummings et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Shaare Zion Congregation of Montreal*;

N° 30—de Max Seigler et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Sons of Israel*;

N° 31—de la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—de John McEvoy, demandant une loi se rapportant aux biens de la succession de feu Christopher McEvoy.

N° 33—de J. Reid et autres, demandant la constitution en corporation d'un certain territoire sous le nom de Ville de Château-d'Eau;

N° 34—de la Communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Montréal, demandant des amendements à sa constitution en corporation;

N° 35—d'Antonio Prévost, demandant la confirmation d'un titre de vente en date du 29 juin 1923;

N° 36—de la *Cie Anglo Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*, demandant une loi concernant l'évaluation de leurs biens imposables.

N° 37—de *The Ogilvie Flour Mills Company, Limited*, demandant la constitution en corporation de *The Ogilvie Benefit Fund Inc.*;

N° 38—de la *Canadian International Paper Company*, demandant la ratification d'un certain règlement du conseil municipal de West-Temple (Hull);

N° 39—de la *Cie Quebec Apartments, Limited*, demandant une loi relativement à son imposition foncière;

N° 40—de Georges Spiliotopoulos et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal*;

N° 41—de la ville de Chicoutimi et autres, demandant la ratification d'un certain arrangement entre la ville et la *Quebec Pulp & Paper Mills, Limited* et les Commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi;

N° 42—de la *Noranda Mines, Limited*, demandant la constitution en municipalité distincte de la ville de Noranda;

N° 43—de la *Rouyn Mines Railway Company*, demandant que son nom soit changé en celui de *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*;

N° 44—d'Adélarde Tétreault, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 45—de J.-Edouard Mignot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Le Collège d'optique de Québec";

N° 46—de la *St. Lawrence Paper Mills, Ltd*, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières et des commissaires d'écoles de ladite cité;

N° 48—de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

L'honorable *orateur* déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 28—de l'Eglise Unie du Canada, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs;

N° 47—du village de Sainte-Anne (Chicoutimi), demandant l'établissement d'un service de bateaux entre cet endroit et la ville de Chicoutimi.

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 28 janvier 1926.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport;

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Garneau* présente le premier rapport de la commission des contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 28 janvier 1926.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Garneau* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

N. GARNEAU,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 28 janvier 1926.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président, et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 2—des Sœurs de la Présentation, demandant des amendements à leur charte;

N° 4—de Joseph Brunet, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 5—de Georges Baril et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de l'Association des Chimistes professionnels de Québec;

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 28 janvier 1926.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 28 janvier 1926.

La commission de législation, nommée avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 28 janvier 1926.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turgeon* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

ADÉLARD TURGEON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Turgeon*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle
soit ajournée au mercredi 3 février prochain, à 4 h. de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 58) intitulé:
"Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 3 FÉVRIER 1926.

(Séance à 4 h. après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Girouard,
Martin,

Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Robillard,
Vilas.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne* :

N° 50—Des curés et marguilliers de St-Jérôme (Terrebonne).

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 51—Des Sœurs de l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski ;

N° 52—de l'Œuvre de la Propagation de la foi de Québec ;

N° 53—d'Octave Dionne.

Par l'honorable M. *Ouellette* :

N° 54—De la cité d'Outremont.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 3—de dame Léocadie Quintin et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe de St-Hyacinthe ;

N° 14—de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte.

N° 28—de l'Eglise Unie du Canada demandant une loi lui accordant certains pouvoirs ;

N° 49—de la Cie Quebec & Chibougamau Railway, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 4 février courant, à 10 h. 30 de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyées à son école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant la loi du barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah*" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 64) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Perron*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose

Que par respect pour la mémoire de M. Tourigny, décédé, la Chambre s'ajourne maintenant

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 4 FÉVRIER 1926.

(Séance à 10 h. 30 avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,

Champagne,

Chapais,

Choquette,

Du Tremblay,

Garneau,

Girouard,

Martin,

Miles,

Ouellette,

Perron,

Robillard,

Villas.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 47—Du village de Sainte-Anne (Chicoutimi), demandant l'établissement d'un service de bateaux entre cet endroit et la ville de Chicoutimi;

N° 50—du curé et des marguilliers de Saint-Jérôme (Terrebonne), demandant la ratification de certaines résolutions;

N° 51—des Sœurs de l'hôpital Saint-Joseph de Rimouski, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski;

N° 52—de l'Œuvre de la Propagation de la foi de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 53—d'Octave Dionne, demandant l'autorisation de vendre un terrain substitué moyennant certaines conditions;

N° 54—de la cité d'Outremont demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 4 février 1926.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 1—De *The Sherbrooke Loan & Mortgage Company*, demandant des amendements à sa charte;

N° 3—de dame Léocadie Quintin et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe de St-Hyacinthe;

N° 6—de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, demandant des amendements à sa charte;

N° 7—de Rodolphe Monette, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 8—de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant des amendements à sa charte;

N° 10—de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'autorisation de contracter un emprunt;

N° 11—de la cité de Saint-Lambert, demandant des amendements à sa charte;

N° 12—du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant des amendements aux lois le concernant;

N° 13—de Joseph Mongeau et autres, demandant une constitution en corporation sous le nom de Ville de Venise;

N° 14—de la Société Saint Jean-Baptiste de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 15—de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 16—de Victor Cardinal et autres, demandant une loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges;

N° 17—des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, demandant des amendements à leur charte;

N° 18—de la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 19—de la ville de Montréal-Est, demandant des amendements à sa charte;

N° 20—de la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—de la Compagnie Provinciale d'indemnités demandant certains pouvoirs additionnels;

N° 22—de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly & Laprairie, demandant des amendements à sa charte;

N° 23—d'Albert-Richard Whittall et autres, demandant l'érection en corporation d'un certain territoire sous le nom de ville de Barkmere;

N° 24—de John-Alexander Middleton et Douglas-Orrin Middleton, demandant que leur nom soit changé en celui de Bremmer;

N° 25—d'Adolph Klein et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congregation Shaare Tefilah*;

N° 26—de Samuel Guttman et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *New Beth Jehuda Synagogue*;

N° 27—de Baruck Reinblatt et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Congregation Chevra Mishnaï's Beth Jehuda*;

N° 28—de l'Eglise Unie du Canada, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs;

N° 34—de la Communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Montréal, demandant des amendements à leur constitution en corporation;

N° 35—d'Antonio Prévost, demandant la confirmation d'un titre de vente en date du 29 juin 1923;

N° 37—de *The Ogilvie Flour Mills Company, Limited*, demandant la constitution en corporation de *The Ogilvie Benefit Fund Inc.*;

N° 38—de la *Canadian International Paper Company*, demandant la ratification d'un certain règlement du conseil municipal de West-Temple (Hull);

N° 40—de Georges Spiliotopoulos et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal*;

N° 41—de la ville de Chicoutimi et autres, demandant la ratification d'un certain arrangement entre la ville et la *Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*, et les Commissaires d'écoles de ladite ville;

N° 42—de la *Noranda Mines, Limited*, demandant la constitution en municipalité distincte de la ville de Noranda;

N° 44—d'Adélarde Tétreault, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen;

N° 45—de J.-Édouard Mignot et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Le Collège d'optique de Québec";

N° 46—de la *St. Lawrence Paper Mills, Ltd*, demandant la ratification d'une résolution de la cité de Trois-Rivières et des commissaires d'écoles de ladite cité;

N° 48—de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

Le tout humblement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au mardi 9 février courant, à 4 h. après-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59) intitulé:
"Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de
Québec à admettre Adélarde Tétreault à la pratique de la médecine, de la
chirurgie et de l'obstétrique, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé:
"Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de
St-Hyacinthe",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé:
"Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec
l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde
et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyées à son école d'indus-
trie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites Sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8) intitulé: "Loi modifiant la loi du barreau",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé:

“Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé:

“Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé:

“Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost”,

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77) intitulé:

“Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie”,

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé:

“Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 9 FÉVRIER 1926.

(Séance à 4 h. après-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,

Kelly,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles* :

N° 55—De la commission scolaire des Ecores ;

N° 56—de la paroisse de S.-Vincent-de-Paul ;

N° 57—de la cité de Sherbrooke.

Par l'honorable M. *Ouellette* :

N° 58—De Georges Larouche.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66) intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Noranda", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: "Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94) intitulé: "Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 10 FÉVRIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon* orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,

Martin,
Miles,
Ouellette.
Paradis,
Perron,
Power,
Roberge.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 59—De la *St. Anne Power & Paper Co.*

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 60—De l'*Homoeopathic Hospital of Montreal*

N° 61—de B.-D. Mitchell et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

N° 57—De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte;

N° 58—de Georges Larouche, demandant son admission au barreau, après examen.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 55—Des commissaires d'écoles des Ecores, dans la paroisse de S.-Vincent-de-Paul, demandant le paiement par la Montreal Island Power Company d'une taxe à taux fixe;

N° 56—de la municipalité de S.-Vincent-de-Paul, demandant le paiement par la Montreal Island Power Company d'une taxe à taux fixe.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 10 février 1926.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :—

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 29—De David Cummings et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Shaare Zion Congregation of Montreal*;

N° 30—de Max Seigler et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Sons of Israel*;

N° 31—de la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 32—de John McEvoy, demandant une loi se rapportant aux biens de la succession de feu Christopher McEvoy.

N° 33—de J. Reid et autres, demandant la constitution en corporation d'un certain territoire sous le nom de ville de Château-d'Eau;

N° 36—de la Cie *Anglo Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*, demandant une loi concernant l'évaluation de leurs biens imposables;

N° 39—de la Cie *Quebec Apartments, Limited*, demandant une loi relativement à son imposition foncière;

N° 47—du village de Sainte-Anne (Chicoutimi), demandant l'établissement d'un service de bateaux entre cet endroit et la ville de Chicoutimi;

N° 51—des Sœurs de l'hôpital Saint Joseph de Rimouski, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de l'Hôpital Saint Joseph de Rimouski;

N° 52—de l'Œuvre de la Propagation de la foi de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 53—d'Octave Dionne, demandant l'autorisation de vendre un terrain substitué moyennant certaines conditions;

N° 54—de la cité d'Outremont, demandant des amendements à sa charte.

Le tout humblement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 58) intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 59) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 60) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 74) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 102) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62), intitulé:
"Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation
de la Foi de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64) intitulé:
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges
Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé:
"Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de
Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 66) intitulé:
"Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation
les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie",

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères,
Chambly et Laprairie",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80) intitulé:
 "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81) intitulé:
 "Loi constituant en corporation la ville de Noranda",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82) intitulé:
 "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé:
 "Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec",
 "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94) intitulé:
"Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière
Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 103) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 11 FÉVRIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,

Kelly,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power.

La prière étant faite,
Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 59—De la *Ste-Anne Power & Paper Company*, demandant la ratification de certaines résolutions de la municipalité et des commissaires d'écoles de Saint-Joachim;

N° 61—de B.-D. Mitchell et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Stanley Presbyterian Church*.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 60—De l'*Homoeopathic Hospital of Montreal*, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 12 février courant, à 11 h. de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 74) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné, sur division, que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill tel qu'amendé est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill tel qu'amendé sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI LE 12 FÉVRIER 1926.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. Adélaré Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Power.</i>
<i>Gosselin,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. Kelly:

N° 62—De la *Warren Company Limited*.

Par l'honorable M. Ouellette:

N° 63—Du Refuge de N.-D. de la Merci.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 55—Des commissaires d'écoles des Ecores, dans la paroisse de S.-Vincent-de-Paul, demandant le paiement par la *Montreal Island Power Company* d'une taxe à taux fixe;

N° 56—de la municipalité de S.-Vincent-de-Paul, demandant le paiement par la *Montreal Island Power Company* d'une taxe à taux fixe.

N° 60—de l'*Homoeopathic Hospital of Montreal*, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. Choquette, de la Commission des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 12 février 1926.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:—

Votre Commission après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 43—de la *Rouyn Mines Railway Company*, demandant que son nom soit changé en celui de *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*;

N° 49—de la Cie Quebec & Chibougamau Railway, demandant des amendements à sa charte;

N° 58—de Georges Larouche, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 61—de B.-D. Mitchell et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Stanley Presbyterian Church*.

Le tout humblement soumis,

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 61) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 62) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 64) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce. :

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 16 février courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 58), intitulé: "Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60), intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 16 FÉVRIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 64.—De la *Chute à Caron Power Co. Ltd.*

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 63.—Du Refuge de Notre-Dame de la Merci, demandant le changement de son nom et certains pouvoirs.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 62.—De la *Warren Company, Limited*, demandant la ratification de certaines résolutions des commissaires d'écoles de Saint-Edouard-de-Fraserville et des syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 74), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80), intitulé : "Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service des pêcheries maritimes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51), intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Chevra Mishnaï Beth Jehuda*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 153), intitulé: "Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 17 FÉVRIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,

Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power,
Roberge,
Robillard,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 64—De la *Chute à Caron Power Co. Ltd*, demandant d'être constituée en corporation de ville.

L'honorable M. *Perron*, de la Commission des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 17 février 1926.

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre Commission après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 55—Des commissaires d'écoles des Ecores, dans la paroisse de S.-Vincent-de-Paul, demandant le paiement par la Montreal Island Power Company d'une taxe à taux fixe ;

N° 56—de la municipalité de S.-Vincent-de-Paul, demandant le paiement par la Montreal Island Power Company d'une taxe à taux fixe;

N° 60—de l'*Homoeopathic Hospital of Montreal*, demandant des amendements à sa charte.

Le tout humblement soumis.

J.-L. PERRON,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. Turgeon, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 55) intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Vilas, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Turgeon du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 65) intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 66) intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Noranda", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: "Loi relative à la fusion des sociétés "Saint-Jean-Baptiste de Québec", "Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec" et "Saint-Jean-Baptiste de Limoilou", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 103) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 18 février courant, à 11 h. de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service des pêcheries maritimes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Chebra Mishnais Beth Jehuda*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 153) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 18 FÉVRIER 1926.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Power,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: "Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 24 février courant.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 24 FÉVRIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adéard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Gosselin,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Ouellette*:

N° 65—De Rodolphe Tourville et autres.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 66—De la *Canadian Celanese Limited*.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 62—De la *Warren Company, Limited*, demandant la ratification de certaines résolutions des commissaires d'écoles de Saint-Edouard-de-Fraserville et des syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55), intitulé: "Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 65), intitulé: "Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 66), intitulé: "Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corpo-

ration les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 81), intitulé: “Loi constituant en corporation la ville de Noranda”, informant cette Chambre que l’assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 86), intitulé: “Loi relative à la fusion des sociétés “Saint-Jean-Baptiste de Québec”, “Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec” et “Saint-Jean-Baptiste de Limoilou”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 103), intitulé: “Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d’indemnité”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’hygiène publique de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 14) intitulé: “Loi relative à l’île d’Anticosti”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 24) intitulé: “Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 25)

intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes et le Code municipal, relativement au recouvrement des taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 53) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Rouyn Mines Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les *Sons of Israel*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité d'Outremont", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant Adélarde Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 22 de la municipalité de West Templeton", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation "La Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Limited*, pendant une certaine période d'années", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104) intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne-Ephemime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106), intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la *St. Anne Power & Paper Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Perron*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose
Que par respect pour la mémoire de Monseigneur Paul-Eugène Roy,
archevêque de Québec, décédé, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue
dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 25 FÉVRIER 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Chapais.
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,

Kelly,
Miles,
Ouellette,
Perron,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 65—De Rodolphe Tourville et autres, demandant certains privilèges en faveur des membres de la succession Tourville.

N° 66—de la *Canadian Celanese Limited*, demandant la ratification de certaines résolutions de la ville de Drummondville et des commissaires d'écoles de ladite ville, et de certains contrats qu'ils ont passés avec la susdite compagnie.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 72) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie des Tramways de Verchères, Chambly et Laprairie", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométris-

tes et opticiens de la province de Québec”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

L’honorable M. *Simard*, propose

Que ledit bill tel qu’amendé soit lu une troisième fois.

L’honorable M. *Du Tremblay*, propose en amendement que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour sa prise en considération en comité général à la prochaine séance.

Et la question d’agrément étant posée sur l’amendement, elle est résolue affirmativement.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 77) intitulé: “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Perron*, de la Commission des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ordonné qu’il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 25 février 1926

La commission des Ordres permanents a l’honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport:—

Votre Commission après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement:

N° 62—De la *Warren Company, Limited*, demandant la ratification de

certaines résolutions des commissaires d'écoles de Saint-Edouard-de-Fraserville et des syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville.

En ce qui concerne les requêtes suivantes:

N° 50—Du curé et des marguilliers de Saint-Jérôme (Terrebonne), demandant la ratification de certaines résolutions;

N° 57—de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte;

N° 59—de la *Ste-Anne Power & Paper Company*, demandant la ratification de certaines résolutions de la municipalité et des commissaires d'écoles de Saint-Joachim;

N° 63—du Refuge de Notre-Dame de la Merci, demandant le changement de son nom et certains pouvoirs,—

Votre Commission a constaté que la publication des avis n'est pas complète, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue dans chaque cas.

Le tout humblement soumis.

J.-L. PERRON,

Président pro tempore

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 2 mars prochain.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le rapport du bibliothécaire de la Législature de la province de Québec, pour l'intervalle de janvier à décembre 1925.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14) intitulé: "Loi relative à l'île d'Anticosti",
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels",
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il vote? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes",
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 33) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des cités et villes et le Code municipal, relativement au recouvrement des taxes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la *Rouyn Mines Railway Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 54) intitulé:
"Loi constituant en corporation les *Sons of Israel*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 56) intitulé:
"Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70) intitulé:
"Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores",
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75) intitulé:
"Loi amendant la charte de la cité d'Outremont",
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 84) intitulé:
"Loi ratifiant le règlement N° 22 de la municipalité de West Templeton",
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé:
"Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec",
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89) intitulé:
"Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada",
Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé:
 "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Limited*, pendant une certaine période d'années",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 99) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 104) intitulé:
 "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephemime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 105) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 106) intitulé:
 "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 112) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 114) intitulé:
"Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la *St. Anne Power & Paper Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 115) intitulé:
"Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke",

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 2 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Martin,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Miles.</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Paradis*:

N° 67—D'Adélard Lacasse;

Par l'honorable M. *Power*:

N° 68—De la *St. Regis Paper Co. of Canada, Ltd.*

La pétition suivante est lue et reçue:

N° 64—De la *Chute à Caron Power Co. Ltd.*, demandant d'être constituée en corporation de ville.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 40) intitulé: "Loi modifiant l'article 981^o du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 67) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: "Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission Métropolitaine de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 3 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,

Martin,
Miles;
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 67—D'Adélard Lacasse, demandant son admission comme membre de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 68—De la *St. Regis Paper Co. of Canada*, demandant que la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge soit autorisée à fixer l'évaluation de ses immeubles pour fins de taxes pendant une période d'années.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 73) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 4 mars, à 11 h. 30 de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40) intitulé: "Loi modifiant l'article 981^o du Code civil",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: "Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 67) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé: "Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church*",

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107) intitulé:

“Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission Métropolitaine de Montréal”,

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113) intitulé:
“Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne”,

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 4 MARS 1926.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,

Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Power,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 112) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Choquette*, de la Commission des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 4 mars 1926

La commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport:—

Votre Commission après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 64—De la *Chute à Caron Power Co. Ltd*, demandant d'être constituée en corporation de ville;

N° 65—de Rodolphe Tourville et autres, demandant certains privilèges en faveur des membres de la succession Tourville;

N° 67—d'Adélard Lacasse, demandant son admission comme membre de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Le tout humblement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-

Lambert", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 9 mars courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant Adélarde Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 9 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,

Gosselin,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Perron,
Robillard,
Simard.

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Garneau* :

N° 69—De la *St. Regis Paper Company of Canada Limited*.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 34),

intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112), intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles de réforme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 30) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les véhicules automobiles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68) intitulé: "Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de *Barkmere*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession *Tourville*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de *Montréal-Est*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139) intitulé: "Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142) intitulé: "Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 143) intitulé: "Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 147)

intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 149) intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

L'honorable M. *Miles* propose en amendement que lesdits amendements ne soient pas maintenant lus une deuxième fois, mais que ledit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Et la question d'agrément étant posée sur lesdits amendements, elle est

Résolue négativement.

Lesdits amendements sont alors lus une deuxième fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill tel qu'amendé est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 10 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,

Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Roberge,
Robillard,
Simard.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N^o 69—De la *St. Regis Paper Co. of Canada*, demandant que la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge soit autorisée à fixer l'évaluation de ses immeubles pour fins de taxes pendant une période d'années.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n^o 53) intitulé: "Loi modifiant la charte de la *Rouyn Mines Railway Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n^o 56) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 67) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité d'Outremont", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 78) intitulé: "Loi autorisant Adélarde Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 101), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 104) intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephemime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission Métropolitaine de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 11 mars, à 11 h. 30 de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles de réforme",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 30) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32) intitulé:

“Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d’élections”,

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’Instruction publique”,

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 1 de ce bill.

La Chambre s’ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L’honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra à cette Chambre aussitôt qu’elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative, et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36) intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres et forêts”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les véhicules automobiles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 1 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 68) intitulé: "Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76) intitulé:
 “Loi constituant en corporation la ville de Barkmere”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 96) intitulé:
 “Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé:
 “Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 137) intitulé:
 “Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs
 alcooliques”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 139) intitulé:
 “Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières”,
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 140) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 142) intitulé: "Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 143) intitulé: "Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 147) intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 149) intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 11 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Marin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Robillard.</i>
<i>Goselin,</i>	

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Garneau*

N° 70—Des Sœurs Moniales Dominicaines contemplatives.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 51) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Chebra Mishnais Beth Jehuda*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été en-

voyé le bill (n° 52) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 54) intitulé: "Loi constituant en corporation les *Sons of Israel*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 57), intitulé: "Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 16 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

A trois heures 30 de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 28— 2 Loi modifiant la Loi du service des pêcheries maritimes.
- 5— 3 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie.

CHAP.

- 6— 4 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie.
- 8— 6 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de la Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital.
- 58— 8 Loi modifiant la loi du barreau.
- 54— 10 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
- 33— 13 Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
- 30— 14 Loi relative à l'île d'Anticosti.
- 56— 18 Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés.
- 52— 19 Loi modifiant la Loi des écoles de réforme.
- 53— 20 Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.
- 62— 24 Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
- 59— 25 Loi modifiant la Loi des architectes.
- 63— 30 Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
- 13— 31 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques.
- 38— 33 Loi modifiant la Loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes.
- 27— 34 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 24— 36 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
- 64— 40 Loi modifiant l'article 981^o du Code civil.
- 41— 41 Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts.
- 17— 45 Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.
- 84— 53 Loi modifiant la charte de la *Rouyn Mines Railway Company*.
- 92— 55 Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital.
- 103— 58 Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation.
- 129— 59 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélard Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
- 48— 60 Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- 95— 61 Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski.

-
- CHAP.
- 100— 62 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec.
- 126— 64 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen.
- 123— 65 Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost.
- 102— 66 Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.
- 128— 67 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen.
- 85— 72 Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.
- 91— 73 Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie.
- 104— 74 Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Sainte-Marthe de Saint-Hyacinthe.
- 127— 77 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de la médecine et de la chirurgie, après examen.
- 130— 78 Loi autorisant Adélar Lacasse à exercer la profession d'opticien et d'optométriste.
- 132— 80 Loi changeant le nom de famille de John-Alexander Middleton et Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner.
- 79— 81 Loi constituant en corporation la Ville de Noranda.
- 106— 86 Loi relative à la fusion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec.
- 88— 87 Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec.
- 86— 94 Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay, entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne.
- 73— 99 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 94— 101 Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal.
- 77— 102 Loi modifiant la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 89— 103 Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité.
- 101— 106 Loi modifiant la charte de "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame", de Montréal.
- 83— 112 Loi modifiant la charte de La Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.

CHAP.

- 76— 115 Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
22— 137 Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des
liqueurs alcooliques.
50— 139 Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières.
25— 140 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
69— 142 Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal.
4— 143 Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt
pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er
décembre 1922, dans la ville de Terrebonne.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette
Chambre, comme suit:

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanc-
tionne ces bills.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de la
province de se retirer et l'Assemblée législative s'est retirée.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 16 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Carrel,
Champagne,
Choquette,
Garneau,
Girouard,
Martin,

Miles,
Ouellette,
Perron,
Roberge,
Robillard,
Simard.

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Ouellette* :

N° 71—De T. F. Moore Mitchell.

L'honorable M. *Girouard* donne un avis de motion.

L'honorable M. *Carrel* présente un bill (B) intitulé : "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel* il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne* présente un bill (C) intitulé : "Loi modifiant le code de procédure civile relativement aux appels du jugement interlocutoire".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Champagne* présente un bill (D) intitulé : "Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, les règles 38, 46 et 55 sont suspendues pendant la présente séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les véhicules automobiles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51), intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Chevra Mishnaï Beth Jehuda*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 52), intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54), intitulé: "Loi constituant en corporation les *Sons of Israel*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57), intitulé: "Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephemime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107), intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la commission

Métropolitaine de Montréal”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 9) intitulé: “Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: “Loi modifiant la Loi électorale de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 15) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’instruction publique, relativement au fonds des écoles élémentaires”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 17) intitulé: “Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 27) intitulé: “Loi relative à la construction d’un pont entre Montréal et Longueuil”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 38)

intitulé: "Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la Charité et *The Sun Trust Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: "Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et *The Sun Trust Company, Limited*, auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 47) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71) intitulé: "Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79) intitulé: "Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 83) intitulé: "Loi constituant en corporation la "*Montreal Tunnel & Terminal Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118) intitulé: "Loi constituant en corporation le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian. Celanese, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122) intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore, et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130) intitulé: "Loi concernant l'Église-Unie du Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville",

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 17 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Du Tremblay*

N° 72—De J.-E. Wilder et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 71—De T. L. Moore demandant que son nom soit changé en celui de Terence Francis Moore Mitchell.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été envoyé le bill (n° 76), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Barkmere", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 89) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 91) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 95) intitulé: "Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonne que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 96) intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 108) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (n° 82), intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 15) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'instruction publique, relativement au fonds des écoles élémentaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé: "Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la Charité et *The Sun Trust Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé: "Loi concernant les droits de propriété relatif aux véhicules automobiles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé: "Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et *The Sun Trust Company, Limited*, auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 138) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 141) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

L'honorable M. *Perron*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, propose:—

Qu'en l'honneur de la fête de saint Patrice, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 18 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,
Kelly,

Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Roberge,
Robillard,
Simard.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 72—De James E. Wilder et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Montreal Terminal Company*.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 83) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Montreal Tunnel & Terminal Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de rapporter que le comité n'a pas trouvé le préambule prouvé, la législation n'étant pas dans l'intérêt public.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 68), intitulé : "Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 98), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Robillard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 111) intitulé: "Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 113) intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, sur division, que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 118) intitulé: "Loi constituant en corporation le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore, et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 19 courant, à 11 h. 30 avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95), intitulé: "Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la succession *Tourville*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de *Mont-réal*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 138), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 75), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité d'*Outremont*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, lesdit amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements aux amendements du Conseil législatif.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22)

intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: "Loi concernant les affaires municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 82), intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill tel qu'amendé.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans autre amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

L'honorable M. *Garneau* propose en amendement que la clause 5 qui a été biffée soit insérée de nouveau.

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et; les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Garneau,</i>	<i>Paradis,</i>	
<i>Martin,</i>	<i>Perron,—</i>	4

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Miles,</i>	
<i>Carrel,</i>	<i>Ouellette,</i>	
<i>Champagne,</i>	<i>Roberge,</i>	
<i>Choquette,</i>	<i>Robillard,</i>	
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,</i>	
<i>Kelly,</i>	<i>Turgeon,—</i>	12

Ainsi elle est résolue négativement.

Et la question d'agrément étant posée sur la motion principale, il est proposé par l'honorable M. *Garneau* que ledit bill soit de nouveau inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert", Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé: "Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 117) intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida",

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 19 MARS 1926.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Gosselin,
Kelly,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Roberge.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 69), intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ces amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 79) intitulé “Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de rapporter que le comité n’a pas trouvé le préambule prouvé, la législation n’étant pas dans l’intérêt public.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: “Loi ratifiant le règlement No 22 de la municipalité de West Templeton”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l’honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé: “Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d’écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: “Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Limited*, pendant une certaine période d’années”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 100), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Montréal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 105), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Ouellette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Du Tremblay* donne un avis de motion concernant le bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert."

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 116), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés auquel a été renvoyé le bill (n° 119), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian Celanese, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Gosselin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-

voyé le bill (n° 129) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 130) intitulé: "Loi concernant l'Église-Unie du Canada", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 68), intitulé: "Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91),

intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113), intitulé: "Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la Fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118), intitulé: "Loi constituant en corporation le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: "Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore, et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des agents généraux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Château d'Eau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la *St. Regis Paper Company of Canada, Limited*, pendant une période d'années", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que la règle 55 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la vcrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé :
 “Loi concernant les affaires municipales”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 150) intitulé :
 “Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 160) intitulé :
 “Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes”,

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 161) intitulé :
 “Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires”,

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 22 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adelard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,

Girouard,
Kelly,
Miles,
Perron,
Roberge,
Simard.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la *St. Anne Power & Paper Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 117), intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 29 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron* propose, appuyé par l'honorable M. *Chapais*,

Que par respect pour la mémoire de M. Robillard, conseiller législatif décédé, la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera cette après-midi, soit ajournée à 8 h. ce soir.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130), intitulé: "Loi concernant l'Église-Unie du Canada", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135)

intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 156) intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 82), intitulé: "Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit lu une troisième fois.

L'honorable M. *Garneau* propose en amendement que ledit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre pour la prise en considération de son amendement.

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Champagne,</i>	<i>Girouard,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>	
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,—</i>	6

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>	
<i>Choquette,</i>	<i>Simard,</i>	
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Turgeon,—</i>	7
<i>Kelly,</i>		

Ainsi elle est résolue négativement.

Et la question d'agrément étant posée sur la motion principale,

L'honorable M. *Champagne* propose en amendement que le bill soit renvoyé au comité général de la Chambre pour la prise en considération d'un autre amendement.

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorable messieurs

<i>Champagne,</i>	<i>Girouard,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>	
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,—</i>	6

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>	
<i>Choquette,</i>	<i>Simard,</i>	
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Turgeon,—</i>	7
<i>Kelly,</i>		

Ainsi elle est résolue négativement.

Et la question d'agrément étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ledit bill tel qu'amendé est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill tel qu'amendé sera-t-il voté? est posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux appels des jugements interlocutoires",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonne que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 27) intitulé: "Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil",
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics",
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 6 de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 69) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul",

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 70) intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores",

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 84) intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 22 de la municipalité de West Templeton",

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 85) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*",

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 93) intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited*, pendant une certaine période d'années".

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération des amendements à ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal",

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération des amendements à ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert",
Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit lu une troisième fois.

L'honorable M. *Du Tremblay* propose en amendement que ledit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre pour amendement.

Et la question d'agrément étant posée sur ledit amendement, la Chambre se divise et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>	
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,—</i>	5
<i>Kelly,</i>		

"NON CONTENTS"

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Girouard,</i>	
<i>Champagne,</i>	<i>Perron,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Roberge,</i>	
<i>Garneau,</i>	<i>Turgeon,—</i>	8

Ainsi elle est résolue négativement.

Et la question d'agrément étant posée sur la motion principale, elle est Résolue affirmativement.

Ledit bill tel qu'amendé est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill tel qu'amendé, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 116) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited*,

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 119) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian Celanese, Limited*",

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Kelly*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des agents généraux",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 133) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de la voirie",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

LUNDI 22 MARS 1926.

(Séance à 8 h. du soir)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard.</i>

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 23 courant, à 11 h. 30 avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17) intitulé : "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 155) intitulé: "Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 23 MARS 1926.

(Séance à 11 h. 30 avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 134) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de rapporter que le comité a rejeté ce bill.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 149) intitulé: "Loi relative à certaines rétributions scolaires", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il vote? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 154) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile

relativement à l'examen préalable", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 71) intitulé: "Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions", fait rapport que les promoteurs ont demandé la permission de retirer ce bill et il recommande que cette permission soit accordée.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 109) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville Château d'Eau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Paradis*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements; soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative:

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 120) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la *St. Regis Paper Company of Canada, Limited*, pendant une période d'années", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 3 h. après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit inscrit aux procès-verbaux de cette Chambre que les honorables MM. Roberge et Simard avaient été délégués par le Conseil législatif aux funérailles de feu l'honorable M. Tourigny, et que les honorables MM. Martin, Ouellette et Simard sont maintenant délégués par cette Chambre aux funérailles de l'honorable M. Robillard.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ces amendements à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 28) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 156) intitulé: "Loi relative aux écoles techniques de la province",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 23 MARS 1926.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Gosselin,

Kelly,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Paradis,
Perron,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 10 h. ce soir.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 153) intitulé: "Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été rejeté.

L'honorable M. *Champagne* propose que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Paradis* propose en amendement que ledit rapport ne soit pas adopté mais que ledit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre.

Et la question d'agrément étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

"CONTENTS"

Les honorables messieurs

Carrel,
Champagne,
Garneau,

Paradis,
Perron,
Vilas,—

"NON CONTENTS"

Bryson,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Girouard,
Gosselin,

Kelly,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Simard,
Turgeon,— 12

Ainsi elle est résolue négativement.

Et la question d'agrément étant posée sur la motion principale, elle est Résolue affirmativement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 147) intitulé: "Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il vote? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été rejeté.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 28) intitulé: "Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 7), intitulé: "Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Perron,

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements aux amendements du Conseil législatif.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 69), intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent de Paul", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70), intitulé: "Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 114) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la *St. Anne Power & Paper Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndics de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 135) intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V. chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI LE 23 MARS 1926.

(Séance à 10 h. du soir)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 161) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Roberge* propose que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

L'honorable M. *Kelly* propose en amendement que ledit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre, et la question d'agrément étant posée, elle est

Résolue affirmativement.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain le 24 courant, à 11 h. avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (D), intitulé: "Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 9), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la commission des services publics", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 84), intitulé: "Loi ratifiant le règlement N° 22 de la municipalité de West Templeton", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93), intitulé: "Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited*, pendant une certaine période d'années", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 109), intitulé: "Loi constituant en corporation de la ville de Château d'Eau", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian Celanese, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la *St. Regis Paper Company of Canada, Limited*, pendant une période d'années", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 135), intitulé: "Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 154), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 162) intitulé: "Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie",

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois.

La question: Lesdits amendements seront-ils votés? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté ses amendements aux amendements du Conseil législatif.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 24 MARS 1926.

(Séance à 11 h. avant-midi)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélaré Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Gosselin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Paradis,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Girouard,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Garneau*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

Québec, ce 23 mars 1926.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport :—

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été trouvés corrects et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes reçues par lui, et que tous les paiements sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif, pour les onze mois à compter du 1er février 1925 au 1er janvier 1926, se sont élevées à la somme de \$79,613.76.

Le tout respectueusement soumis.

N. GARNEAU,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136) intitulé: "Loi concernant une subvention à la *Rouyn Mines Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, sous le titre: "Loi concernant une subvention à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26), intitulé: "Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17), intitulé: "Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117), intitulé: "Loi constituant en corporation la cité d'Arvida", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136), intitulé: "Loi concernant une subvention à la *Rouyn Mines Railway Company*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie, et modifiant la Loi du régime des eaux courantes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 161), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Champagne,
Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 16), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926 et le 30 juin 1927, et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

A neuf heures trente du soir, Son Honneur l'honorable M. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 61— B Loi modifiant la Loi des assurances de Québec.
- 37— D Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes.
- 18— 7 Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.
- 60— 9 Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
- 15— 11 Loi modifiant la Loi des agents généraux.
- 11— 12 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
- 43— 15 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, relativement au fonds des écoles élémentaires.
- 32— 17 Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail.
- 55— 21 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 16— 22 Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.

CHAP.

- 51— 23 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
- 14— 26 Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province.
- 2— 27 Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil.
- 26— 28 Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique.
- 12— 29 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales.
- 36— 32 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections.
- 40— 35 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 34— 37 Loi concernant les affaires municipales.
- 70— 38 Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites.
- 9— 39 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la charité et *The Sun Trust Company, Limited*.
- 19— 42 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
- 20— 43 Loi concernant les droits de propriété relatifs au véhicules automobiles.
- 21— 44 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 10— 46 Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et *The Sun Trust Company, Limited*, auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante.
- 7— 47 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie.
- 66— 49 Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques.
- 107— 51 Loi constituant en corporation *Congregation Chebra Mishnais Beth Jehuda*.
- 108— 52 Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah*.
- 111— 54 Loi constituant en corporation les *Sons of Israel*.
- 93— 56 Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*
- 109— 57 Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue*.
- 110— 68 Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation*.

CHAP.

- 115— 69 Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul.
- 116— 70 Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores.
- 74— 75 Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.
- 80— 76 Loi constituant en corporation la ville de Barkmere.
- 87— 82 Loi modifiant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.
- 121— 84 Loi ratifiant le règlement N^o 22 de la municipalité de West Templeton.
- 119— 85 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil et des commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*.
- 90— 89 Loi modifiant la charte de La corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada.
- 117— 91 Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité.
- 112— 93 Loi autorisant le conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes à la *Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited*, pendant une certaine période d'années.
- 98— 95 Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church*.
- 125— 96 Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.
- 72— 98 Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.
- 71— 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 124— 104 Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation mentale.
- 75— 105 Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert.
- 82— 107 Loi modifiant la charte de la Commission métropolitaine de Montréal.
- 46— 108 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 81— 109 Loi constituant en corporation la ville de Château d'Eau.
- 105— 111 Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville.
- 122— 113 Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne.
- 114— 114 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la *St. Anne Power & Paper Company, Limited*.

CHAP.

- 120— 116 Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Edouard de Fraserville et les syndicats de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited*.
- 78— 117 Loi constituant en corporation la cité d'Arvida.
- 96— 118 Loi constituant en corporation le refuge Notre-Dame-de-la-Merci.
- 118— 119 Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian Celanese, Limited*.
- 113— 120 Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la *St. Regis Paper Company of Canada, Limited*, pendant une période d'années.
- 131— 122 Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell.
- 99— 129 Loi constituant en corporation la *Holy Trinity Greek Orthodox Congregation of Montreal*.
- 97— 130 Loi concernant l'Église-Unie du Canada.
- 31— 133 Loi modifiant la Loi de la voirie.
- 47— 135 Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.
- 3— 136 Loi concernant une subvention à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*.
- 29— 138 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 35— 141 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins.
- 67— 147 Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile.
- 44— 149 Loi relative à certaines rétributions scolaires.
- 57— 150 Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Bureau de la province de Québec.
- 65— 154 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.
- 45— 155 Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province.
- 49— 156 Loi relative à certaines écoles techniques ou professionnelles de la province.
- 68— 157 Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections.
- 23— 158 Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie, et modifiant la Loi du régime des eaux courantes.

CHAP.

- 42— 161 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires.
 39— 162 Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

CHAP.

- 1— 16 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926 et le 30 juin 1927, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de clore la troisième session de la seizième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous vous êtes appliqués avec zèle, durant toute cette session, à résoudre les problèmes nombreux et complexes que suscite le rapide développement de notre province.

Notre législation ouvrière a été révisée et modifiée en vue d'en faire un instrument de plus en plus efficace de bonne entente et d'assistance mutuelle entre patrons et ouvriers.

Répondant à des besoins urgents et à des appels pressants, vous avez su créer, pour l'instruction publique et pour l'hospitalisation de nos malades, de nouvelles sources de revenus dont le contribuable ne sentira nullement le fardeau.

Vous vous êtes employés à améliorer les lois qui régissent l'administration de la justice et l'administration de nos municipalités.

Vous avez pourvu au parachèvement de nos grandes routes nationales, dont s'enorgueillit notre province et qui nous amènent chaque année des milliers de touristes.

Il m'est agréable de sanctionner ces lois au nom de Sa Majesté, ainsi que les autres lois que vous avez adoptées pour servir l'intérêt général et les fins de la justice.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie des crédits généreux que vous avez bien voulu voter, pour que chacun de nos départements puisse remplir efficacement son rôle.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

Vos travaux parlementaires continueront de mériter à notre province la belle réputation qu'elle s'est faite au point de vue législatif.

En votre nom et au mien, je prie la divine Providence de ne cesser de répandre sur notre population ses abondantes bénédictions.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est le plaisir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur que cette législature soit prorogée *sine die*.

Et la législature est en conséquence prorogée *sine die*.

INDEX
DU
SOIXANTIÈME VOLUME
DU
JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

=====
16 GEORGE V, 1926
=====

TROISIÈME SESSION, SEIZÈME LÉGISLATURE

A

Adresse à l'ouverture de la session.....	2
— en réponse au discours du trône.....	6
— Ordonné qu'elle soit grossoyée et signée par l'orateur.....	6
— Ordonné qu'elle soit présentée au lieutenant-gouverneur par l'orateur.....	6
Ajournements.....	4, 6, 11, 21, 23, 30, 45, 50, 57, 59, 66, 69, 79, 84, 95, 105, 128, 140, 151, 155, 157, 163
Ajournement par respect pour la mémoire de l'hon. M. Tourigny....	26

Ajournement par respect pour la mémoire de Mgr Roy, archevêque de Québec.....	66
Ajournement en l'honneur de la fête de saint Patrice.....	124
Ajournement par respect pour la mémoire de l'hon. M. Robillard.....	140
Archevêque de Québec.—Ajournement par respect pour la mémoire de l'—.....	66
Avis de motion.—L'hon. M. Girouard.....	109
“ “ —L'hon. M. Du Tremblay.....	134

B

Bibliothécaire, Production du rapport du—.....	69
Bills sanctionnés.	108, 173
BILLS:—	
A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, <i>pro forma</i>	4
B—Loi modifiant la Loi des assurances de Québec. —Présenté et lu une 1ère fois, 109; 2e et 3e lectures, 120; am. de l'Assemblée législative, 155; am. acceptés, 165; sanctionné, 169.	
C—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux appels des jugements interlocutoires. —Présenté et lu une 1ère fois, 109; 2e et 3e lectures, 143.	
D—Loi modifiant l'article 427 de la Loi des cités et villes. —Présenté et lu une 1ère fois, 109; 2e et 3e lectures, 121; voté par l'Assemblée législative, 163; sanctionné, 169.	
N° 2—Loi modifiant la Loi du service des pêcheries maritimes. Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e et 3e lectures, 57; sanctionné, 105.	
N° 3—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de tous les enfants qui seront envoyés à son école d'industrie. —Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e et 3e lectures, 30; sanctionné, 105.	

BILLS:—(*Suite*)

- N° 4—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'Asile du Bon-Pasteur, relativement aux soins, à la garde et à l'entretien de toutes les enfants du sexe féminin qui seront envoyées à son école d'industrie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e et 3e lectures, 31; sanctionné, 106.
- N° 6—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement avec les Sœurs de Charité de la Providence relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des aliénés dans l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, et le contrat passé par lesdites sœurs avec l'Université de Montréal, relativement au service médical dudit hôpital.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e et 3e lectures, 31; sanctionné, 106.
- N° 7—Loi ratifiant certains actes de transport de biens de succession sujets à l'impôt.
—Reçu et lu une 1ère fois, 23; 2e et 3e lectures, 31; am. acceptés, 160; sanctionné, 169.
- N° 8—Loi modifiant la loi du barreau.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e et 3e lectures, 32; sanctionné, 106.
- N° 9—Loi modifiant la Loi des compagnies de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 143; am. acceptés, 163; sanctionné, 169.
- N° 10—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e et 3e lectures, 69; sanctionné, 106.
- N° 11—Loi modifiant la Loi des agents généraux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 150; sanctionné, 169.
- N° 12—Loi modifiant la Loi électorale de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 121; sanctionné, 169.
- N° 13—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e et 3e lectures, 32; sanctionné, 106.
- N° 14—Loi relative à l'île d'Anticosti.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e et 3e lectures, 70; sanctionné, 106.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 15—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique, relativement au fonds des écoles élémentaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 121; sanctionné, 169.
- N° 16—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1926 et le 30 juin 1927, et pour d'autres fins du service public.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 169; sanctionné, 173.
- N° 17—Loi revisant et refondant la Loi des accidents du travail.
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 151; am. acceptés, 168; sanctionné 169.
- N° 18—Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés.
—Reçu et lu une 1ère fois 87; 2e et 3e lectures, 95; sanctionné, 106.
- N° 19—Loi modifiant la Loi des écoles de réforme
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e et 3e lectures, 96; sanctionné, 106.
- N° 20—Loi modifiant la loi des écoles d'industrie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e et 3e lectures, 96; sanctionné, 106.
- N° 21—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 155; 2e et 3e lectures, 159; sanctionné, 169.
- N° 22—Loi modifiant la Loi de la commission des services publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 144; am. acceptés, 163; sanctionné, 169.
- N° 23—Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 136; 2e et 3e lectures, 150; sanctionné, 170.
- N° 24—Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e et 3e lectures, 70; sanctionné, 106.
- N° 25—Loi modifiant la Loi des architectes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 61; 2e et 3e lectures, 70; sanctionné, 106.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 26—Loi concernant les officiers et employés du gouvernement de la province.
—Reçu et lu une 1ère, 2 et 3e fois, 167; sanctionné, 170.
- N° 27—Loi relative à la construction d'un pont entre Montréal et Longueuil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 144; sanctionné, 170.
- N° 28—Loi relative à l'exportation de la force hydro-électrique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 156; 2e et 3e lectures, 159; sanctionné 170.
- N° 29—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement aux enquêtes municipales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e et 3e lectures, 131; sanctionné, 170.
- N° 30—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de main-morte.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e et 3e lectures, 96; sanctionné, 106.
- N° 31—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à l'exercice de certaines fonctions publiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e et 3e lectures, 70, sanctionné, 106.
- N° 32—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux contestations d'élections.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e et 3e lectures, 96; sanctionné, 170.
- N° 33—Loi modifiant la loi des cités et villes et le Code municipal relativement au recouvrement des taxes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e et 3e lectures, 71; sanctionné, 106.
- N° 34—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 75; 2e et 3e lectures, 79; am. acceptés, 86; sanctionné, 106.
- N° 35—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e et 3e lectures, 97; am. acceptés, 110; sanctionné, 170.

BILLS:—(Suite)

- N° 36—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e et 3e lectures, 97; sanctionné, 106.
- N° 37—Loi concernant les affaires municipales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e et 3e lectures, 138; sanctionné, 170.
- N° 38—Loi autorisant les municipalités à contribuer à la construction de certains chemins en dehors de leurs limites.
—Reçu et lu une 1ère fois, 111; 2e et 3e lectures, 122; sanctionné, 170.
- N° 39—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des faibles d'esprit et des idiots, l'acte de fiducie et un certain acte de transport entre lesdites Sœurs de la Charité et *The Sun Trust Company, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e et 3e lectures, 122; sanctionné, 170.
- N° 40—Loi modifiant l'article 981o du Code civil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 75; 2e et 3e lectures, 79; sanctionné, 106.
- N° 41—Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement aux résolutions concernant les emprunts.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e et 3e lectures, 98; sanctionné, 106.
- N° 42—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e et 3e lectures, 98; am. acceptés, 110; sanctionné, 170.
- N° 43—Loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e et 3e lectures, 122; sanctionné, 170.
- N° 44—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 156; 2e et 3e lectures, 160; sanctionné, 170.
- N° 45—Loi modifiant la Loi des droits sur certaines mutations de propriétés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e et 3e lectures, 99; sanctionné, 106.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 46—Loi ratifiant un acte de transport et un acte de fiducie entre l'Institut des Petites Sœurs Franciscainés de Marie et *The Sun Trust Company, Limited*, auxquels le gouvernement de la province est partie intervenante.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e et 3e lectures, 123; sanctionné, 170.
- N° 47—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leur école d'industrie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 112; 2e et 3e lectures, 123; sanctionné, 170.
- N° 49—Loi modifiant le Code de procédure civile, relativement aux usurpations de charges publiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 89; 2e et 3e lectures, 99; sanctionné, 170.
- N° 51—Loi constituant en corporation *Congregation Chevra Mishnais Beth Jehuda*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e lecture, 57; 3e lecture, 103; am. acceptés, 110; sanctionné, 170.
- N° 52—Loi constituant en corporation *Congregation Shaare Tefilah*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 33; 3e lecture, 104; a.m. acceptés, 110; sanctionné, 170.
- N° 53—Loi modifiant la charte de la *Rouyn Mines Railway Company*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 71, 3e lecture, 92; sanctionné, 106.
- N° 54—Loi constituant en corporation les *Sons of Israel*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 71; 3e lecture, 104; am. acceptés, 110; sanctionné, 170.
- N° 55—Loi changeant le nom de la Compagnie de prêts et d'hypothèques de Sherbrooke et l'autorisant à augmenter son capital.
—Reçu et lu une 1ère fois, 35; 2e lecture, 42; 3e lecture, 54; am. acceptés, 60; sanctionné, 106.
- N° 56—Loi constituant en corporation *The Ogilvie Benefit Fund, Inc.*
—Reçu et lu une 1ère fois, 62; 2e lecture, 71; 3e lecture, 92; am. accepté, 110; sanctionné, 170.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 57—Loi constituant en corporation *New Beth Jehuda Synagogue*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 76; 2e lecture, 80; 3e lecture, 104; am. acceptés, 110; sanctionné, 170.
- N° 58—Loi modifiant la charte des Sœurs de la Présentation
—Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e lecture, 21; 3e lecture, 40; am. acceptés, 50; sanctionné, 106.
- N° 59—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Adélaré Tétreault à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e lecture, 30; 3e lecture, 40; sanctionné, 106.
- N° 60—Loi modifiant les lois concernant le Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 33; 3e lecture, 40; am. acceptés, 50; sanctionné, 106.
- N° 61—Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 41; 3e lecture, 48; sanctionné, 106.
- N° 62—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 24; 2e lecture, 42; 3e lecture, 49; sanctionné, 107.
- N° 64—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Georges Larouche, de Québec, à l'exercice de la profession d'avocat, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 42; 3e lecture, 49; sanctionné, 107.
- N° 65—Loi validant un certain acte de vente par la Compagnie de Jésus à Antonio Prévost.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 33; 3e lecture, 54; am. acceptés, 60; sanctionné, 107.
- N° 66—Loi modifiant la loi 8 Victoria, chapitre 101, constituant en corporation les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 35; 2e lecture, 42; 3e lecture, 55; am. acceptés, 60; sanctionné, 107.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 67—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Rodolphe Monette au nombre de ses membres, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 76; 2e lecture, 80; 3e lecture, 93; sanctionné, 107.
- N° 68—Loi constituant en corporation *Shaare Zion Congregation*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 89; 2e lecture, 99; 3e lecture, 125; am. acceptés, 135; sanctionné, 170.
- N° 69—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* à la corporation municipale de Saint-Vincent-de-Paul.
—Reçu et lu une 1ère fois, 76; 2e lecture, 80; rapp. du com. des bills privés, 132; 3e lecture, 145; am. acceptés, 160; sanctionné, 171.
- N° 70—Loi établissant un montant fixe des taxes à payer par la *Montreal Island Power Company* aux commissaires d'écoles des Écores.
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; rapp. du com. des bills privés, 132; 3e lecture, 145; am. acceptés, 160; sanctionné, 171.
- N° 71—Loi autorisant Octave Dionne à vendre de gré à gré un terrain substitué sous certaines conditions.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 113; retiré, 154.
- N° 72—Loi modifiant la charte de la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly et Laprairie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e lecture, 42; 3e lecture, 67; sanctionné, 107.
- N° 73—Loi modifiant la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e lecture, 43; 3e lecture, 78; am. acceptés, 87; sanctionné, 107.
- N° 74—Loi constituant en corporation l'Institut des Sœurs de Ste-Marthe de St-Hyacinthe.
—Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e lecture, 30; rapport du com. des bills privés, 41; 2e lecture des am. et 3e lecture, 45; am. acceptés, 51; sanctionné, 107.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 75—Loi modifiant la charte de la cité d'Outremont.
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; 3e lecture, 93; am.
lus et acceptés, 128; sanctionné, 171.
- N° 76—Loi constituant en corporation la ville de Barkmere.
—Reçu et lu une 1ère fois, 89; 2e lecture, 100; 3e lecture, 117;
sanctionné, 171.
- N° 77—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la pro-
vince de Québec à admettre Joseph Brunet à la pratique de
la médecine et de la chirurgie, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 33; 3e lecture, 68; sanc-
tionné, 107.
- N° 78—Loi autorisant Adélarde Lacasse à exercer la profession d'opticien
et d'optométriste.
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 84; 3e lecture, 94; sanc-
tionné, 107.
- N° 79—Loi concernant le chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 113; préambule non prouvé, 133.
- N° 80—Loi changeant le nom de famille de John Alexander Middleton et
Douglas Orrin Middleton en celui de Bremner.
—Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e lecture, 43; 3e lecture, 49; am.
acceptés, 51; sanctionné, 107.
- N° 81—Loi constituant en corporation la Ville de Noranda.
—Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e lecture, 43; 3e lecture, 55; am.
acceptés, 61; sanctionné, 107.
- N° 82—Loi modifiant la loi de l'Association des optométristes et opticiens
de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 36; 2e lecture, 43; rapp. du com. des
bills privés, 67; 2e lecture des am., 120; vote sur amendement,
130; votes sur amendements, 142; 3e lecture, 143; am. accep-
tés, 163; sanctionné, 171.
- N° 83—Loi constituant en corporation la *Montreal Tunnel & Terminal
Company*.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 113; préambule non prouvé, 125.
- N° 84—Loi ratifiant le règlement N° 22 de la municipalité de West Tem-
pleton.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; rapp. du com. des bills privés, 133; 3e lecture, 145; am. acceptés, 163; sanctionné, 171.
- N° 85—Loi ratifiant certaines résolutions du Conseil et des Commissaires d'écoles de la ville de Chicoutimi et conventions entre les mêmes et *The Quebec Pulp & Paper Mills, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 33; rapp. du com. des bills privés, 133; 3e lecture, 146; am. acceptés, 163; sanctionné, 171.
- N° 86—Loi relative à la fusion des sociétés Saint-Jean-Baptiste de Québec et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e lecture, 43; 3e lecture, 56; am. acceptés, 61; sanctionné, 107.
- N° 87—Loi constituant en corporation l'Association des chimistes professionnels de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 63; 2e lecture, 72; rapp. du com. des bills privés, 83; 3e lecture, 91; am. acceptés, 105; sanctionné, 107.
- N° 89—Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada".
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 72; 3e lecture, 118; sanctionné, 171.
- N° 91—Loi ratifiant certaines résolutions, adoptées par le conseil de la cité des Trois-Rivières et par les commissaires d'écoles de ladite cité.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 113; 3e lecture, 118; am. acceptés, 135; sanctionné, 171.
- N° 93—Loi autorisant le Conseil municipal de la cité de Québec à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes, à la *Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, Limited*, pendant une période d'années.
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 73; rapp. du com. des bills privés, 133; 3e lecture, 146; am. acceptés, 164; sanctionné, 171.
- N° 94—Loi concernant la municipalisation du service de la traverse sur la rivière Saguenay entre la ville de Chicoutimi et le village de Sainte-Anne.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e lecture, 44; 3e lecture, 59; sanctionné, 107.
- N° 95—Loi constituant en corporation *Stanley Presbyterian Church*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 76; 2e lecture, 80; 3e lecture, 118; am. accepté, 128; sanctionné, 171.
- N° 96—Loi modifiant la loi concernant la succession Tourville.
—Reçu et lu une 1ère fois, 89; 2e lecture, 100; 3e lecture, 119; am. acceptés, 128; sanctionné, 171.
- N° 98—Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est.
—Reçu et lu une 1ère fois, 89; 2e lecture, 100; 3e lecture, 126; sanctionné, 171.
- N° 99—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 73; 3e lecture, 86; am. acceptés, 105; sanctionné, 107.
- N° 100—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 116; rapp. du com. des bills privés, 133; 3e lecture, 147; am. acceptés, 168; sanctionné, 171.
- N° 101—Loi modifiant la charte de l'Hôpital homéopathique de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e lecture, 57; 3e lecture, 94; sanctionné, 107.
- N° 102—Loi modifiant la charte de la cité du Cap de la Madeleine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 25; 2e lecture, 34; 3e lecture, 41; am. acceptés, 50; sanctionné, 107.
- N° 103—Loi modifiant la charte de la Compagnie provinciale d'indemnité.
—Reçu et lu une 1ère fois, 37; 2e lecture, 44; 3e lecture, 56; am. acceptés, 61; sanctionné, 107.
- N° 104—Loi concernant les biens de la succession de feu Christopher McEvoy, et ceux que possède dame Anne Ephime Thomson, veuve de Christopher McEvoy, actuellement interdite pour aliénation mentale.
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 73; 3e lecture, 94; am. acceptés, 110; sanctionné, 171.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 105—Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Lambert.
—Reçu et lu une 1ère fois, 64; 2e lecture, 73; rapp. du com. des bills privés, 84; renvoyé au com. des bills privés, 130; avis de motion, 134; vote sur amendement, 148; am. acceptés, 168; sanctionné, 171.
- N° 106—Loi modifiant la charte de “Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal”.
—Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 73; 3e lecture, 84; sanctionné, 107.
- N° 107—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 76; 2e lecture, 80; 3e lecture, 95; am. acceptés, 110; sanctionné, 171.
- N° 108—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 114; 3e lecture, 119; am. acceptés, 128; sanctionné, 171.
- N° 109—Loi constituant en corporation la ville de Château d’Eau.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 136; 3e lecture, 154; am. acceptés, 164; sanctionné, 171.
- N° 111—Loi constituant en corporation les Moniales Dominicaines contemplatives de Berthierville.
—Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 116; 3e lecture, 126; sanctionné, 171.
- N° 112—Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.
—Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 74; 3e lecture, 82; am. acceptés, 87; sanctionné, 107.
- N° 113—Loi ratifiant certains emprunts et certaines résolutions de la fabrique de Saint-Jérôme de Terrebonne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 77; 2e lecture, 81; 3e lecture, 126; am. acceptés, 136; sanctionné, 171.
- N° 114—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d’écoles de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency, et conventions entre les mêmes et la *St. Anne Power & Paper Company, Limited*.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 74; 3e lecture, 139; am. acceptés, 160; sanctionné, 171.
- N° 115—Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
—Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 74; 3e lecture, 84; sanctionné, 108.
- N° 116—Loi ratifiant certaines résolutions des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Édouard de Fraserville et les syndicats de la corporation scolaire dissidente de Fraserville, et conventions entre les mêmes et *The Warren Company, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois 114; rapp. du com. des bills privés, 134; 3e lecture, 148; am. acceptés, 151; sanctionné, 172.
- N° 117—Loi constituant en corporation la cité d'Arvida.
—Reçu et lu une 1ère fois, 120; 2e lecture, 131; 3e lecture, 139; am. acceptés, 168; sanctionné, 172.
- N° 118—Loi constituant en corporation le refuge Notre-Dame-de-la-Merci.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 114; 3e lecture, 127; am. acceptés, 136; sanctionné, 172.
- N° 119—Loi ratifiant certaines résolutions de la corporation et des commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, et les contrats qu'ils ont passés avec *Canadian Celanese Limited*.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 114; rapp. du com. des bills privés, 134; 3e lecture, 149; am. acceptés, 164; sanctionné, 172.
- N° 120—Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Saint-Félix du Cap-Rouge, à accorder une évaluation fixe pour fins de taxes, à la *St. Regis Paper Company of Canada, Limited*, pendant une période d'années.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 137; 3e lecture, 155; am. acceptés, 164; sanctionné, 172.
- N° 122—Loi ratifiant l'adoption de Terence Francis Moore et changeant son nom en celui de Terence Francis Moore Mitchell.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 115; 3e lecture, 127; am. acceptés, 136; sanctionné, 172.

BILLS:—(Suite)

- N° 129—Loi constituant en corporation la *Holy Trinity Greek Orthodox Community of Montreal*.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 115; 3e lecture, 135; am. acceptés, 140; sanctionné, 172.
- N° 130—Loi concernant L'Église-Unie du Canada.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 115; 3e lecture, 135; am. acceptés, 140; sanctionné, 172.
- N° 133—Loi modifiant la Loi de la voirie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 137; 2e et 3e lectures, 150; sanctionné, 172.
- N° 134—Loi modifiant le Code municipal relativement à certaines indemnités et évaluations.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 115; rejeté, 153.
- N° 135—Loi modifiant la loi 15 George V, chapitre 45, concernant les écoles protestantes de la cité de Montréal et de ses environs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 140; 2e et 3e lectures, 161; am. acceptés, 164; sanctionné, 172.
- N° 136—Loi concernant une subvention à la *National Transcontinental Railway Branch Lines Company*.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 167; am. acceptés, 168; sanctionné, 172.
- N° 137—Loi modifiant la Loi concernant la possession et le transport des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 100; sanctionné, 108.
- N° 138—Loi modifiant la Loi de la chasse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 115; 2e et 3e lectures, 123; am. acceptés, 128; sanctionné, 172.
- N° 139—Loi concernant l'École technique de Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 100; sanctionné, 108.
- N° 140—Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 101; sanctionné, 108.
- N° 141—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement aux échevins.

BILLS:—*(Suite)*

- Reçu et lu une 1ère fois, 116; 2e et 3e lectures, 124; sanctionné, 172.
- N° 142—Loi modifiant les articles 408 et 644 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 101; sanctionné, 108.
- N° 143—Loi modifiant la loi autorisant la garantie d'un certain emprunt pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 1er décembre 1922, dans la ville de Terrebonne.
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e et 3e lectures, 101; sanctionné, 108.
- N° 147—Loi modifiant l'article 1092 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 90; 2e lecture, 102; 3e lecture, 158; sanctionné, 172.
- N° 149—Loi relative à certaines rétributions scolaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 91; 2e lecture, 102; 3e lecture, 153; sanctionné, 172.
- N° 150—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement au Barreau de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e et 3e lectures, 138; sanctionné, 172.
- N° 153—Loi remplaçant l'article 1688 du Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e lecture, 57; vote sur amendement et bill rejeté, 157.
- N° 154—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'examen préalable.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 137; 3e lecture, 153; am. acceptés, 164; sanctionné, 172.
- N° 155—Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province.
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 152; sanctionné, 172.
- N° 156—Loi relative à certaines écoles techniques ou professionnelles de la province.

BILLS:—(*Suite*)

- Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 156; sanctionné, 172.
- N° 157—Loi modifiant le Code municipal relativement à l'époque de la tenue des élections.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 116; 3e lecture, 158; sanctionné, 172.
- N° 158—Loi modifiant la Loi des terres et forêts relativement au transfert des lots, à l'exportation du bois et à certains travaux de voirie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 141; 2e et 3e lectures, 164; am. acceptés 168; sanctionné 172.
- N° 160—Loi modifiant l'article 524 de la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e lecture, 138; rejeté, 158.
- N° 161—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique relativement aux taxes scolaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 129; 2e lecture, 138; 3e lecture, 162; am. acceptés, 168; sanctionné, 173.
- N° 162—Loi modifiant la Loi des exemptions de taxes municipales.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 137; 3e lecture, 159; am. acceptés, 164; sanctionné, 173.

C

Choquette, l'hon. M.—propose l'adresse.....	6
COMITÉS:	
—de la BIBLIOTHÈQUE.....	7
—des BILLS PRIVÉS.....	7
—“ “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Turgeon président....	20
—des CHEMINS DE FER.....	8
—“ “ “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Bryson président....	17
—des CONTINGENTS.....	7
—“ “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Garneau président....	18
—“ “ “ 2e rapport.....	166

COMITÉS:—(*Suite*)

—des IMPRESSIONS.....	7
—de LÉGISLATION.....	8
— “ 1er rapport,—L'hon. M. Champagne président ...	19
—MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque.....	12
—MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant les impressions.....	12
—des ORDRES PERMANENTS (<i>concernant les pétitions</i>).....	7
— “ “ —1er rapport,—L'hon. M. Choquette président.....	18
— “ “ —2e “ 	27
— “ “ —3e “ 	38
— “ “ —4e “ 	47
— “ “ —5e “ 	53
— “ “ —6e “ 	68
— “ “ —7e “ 	83
—pour la prise en considération des usages et coutumes du Conseil législatif et des privilèges de la législation.....	4
—de LA SALLE DE LECTURE.....	7
— “ “ “ “ 1er rapport,—l'hon. M. Roberge président	19
Comptes du Conseil législatif.....	18, 166

D

Déboursés du Conseil législatif.....	14
Dépenses et statistiques des chemins de fer.....	14
Discours du Trône prononcé par le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session.....	2
“ “ rapporte et impression ordonnée.....	4
“ “ prise en considération proposée.....	4
“ “ réponse.....	6
“ “ prononcé par le lieutenant-gouverneur à la prorogation.....	173

Du Tremblay, L'hon. M.—Avis de motion..... 134

E

État des statistiques et des dépenses des chemins de fer..... 14

G

Girouard, L'hon. M.—Avis de motion..... 109

K

Kelly, L'hon. M.—seconde l'adresse..... 6

L

Lieutenant-gouverneur—prononce le discours du trône..... 2

“ “ —Message et rapport de l'imprimeur du roi... 13

“ “ —sanctionne les bills..... 108, 173

“ “ —Son discours de prorogation..... 173

M

Martin, L'hon. M.—l'hon M. Ouellet et l'hon. M. Simard délégués aux
funérailles de l'hon. M. Robillard..... 155

O

Orateur du Conseil législatif, (L')—fait rapport du discours du trône... 4

“ “ “ —produit un état des débourses du
Conseil législatif..... 14

“ “ “ —produit un message du lieutenant-
gouverneur transmettant le rap-
port de l'imprimeur du roi..... 13

“ “ “ —produit le rapport du bibliothécaire
de la législature..... 69

Orateur du Conseil législatif, ('L)—proroge la session au nom du lieutenant-gouverneur.....	174
Ouellette, L'hon. M.—et les hon. MM. Roberge, Simard et Martin délégués aux funérailles de l'hon. M. Robillard	155
Ouverture de la session.....	1

P

Perron, L'hon. M. —produit des états des statistiques et des dépenses des chemins de fer.....	14
“ “ —produit le rapport du bibliothécaire	69

PÉTITIONS:—

- N° 1—De *The Sherbrooke Loan & Mortgage Company*.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 2—Des Sœurs de la Présentation.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 18.
- N° 3—De Léocadie Quintin et autres.
—Présentée, 5; irrégulière, 11; lue, 22; rapportée, 28.
- N° 4—De Joseph Brunet.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 5—De Georges Baril et autres.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 6—De la Compagnie d'assurance mutuelle du Commerce contre l'incendie.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 7—De Rodolphe Monette.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 8—De la cité du Cap-de-la-Madeleine.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 9—Des religieuses de N.-D. de Charité du Bon Pasteur.
—Présentée, 5; irrégulière, 11.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 10—De la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 11—De la cité de Saint-Lambert.
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 12—Des commissaires d'écoles catholiques de Québec.
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 13—De Joseph Mongeau et autres.
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 28.
- N° 14—De la Société St-Jean-Baptiste de Québec.
—Présentée, 6; irrégulière, 11; lue, 22; rapportée, 28.
- N° 15—De l'Association des optométristes et opticiens de Québec.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 28.
- N° 16—De Victor Cardinal et autres.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 28.
- N° 17—Des Sœurs de la Congrégation de N.-D. de Montréal.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 28.
- N° 18—De la cité de Verdun.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 28.
- N° 19—De la ville de Montréal-Est.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 28.
- N° 20—De la Corporation de Garantie de titres et de Fiducie du Canada.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 28.
- N° 21—De la Compagnie Provinciale d'Indemnités.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 29.
- N° 22—De la Compagnie des tramways de Verchères, Chambly & La-
prairie.
—Présentée, 9; lue, 15; rapportée, 29.
- N° 23—De A.-R. Whittall et autres.
—Présentée, 9; lue, 16; rapportée, 29.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 24—De J.-A. Middleton.
—Présentée, 9; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 25—D'Adolphe Klein et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 26—De Samuel Guttman et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 27—De Baruck Reinblatte et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 28—De l'Eglise Unie du Canada.
—Présentée, 10; irrégulière, 17; lue, 22; rapportée, 29.
- N° 29—De David Cummings et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 30—De Max Seigler et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 31—De la Commission Métropolitaine de Montréal.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 32—De John McEvoy.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 33—De J. Reid et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 34—Des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 35—D'Antonio Prévost.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 36—De l'*Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Co.*
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 37—De l'*Ogilvie Flour Mills Co., Limited.*
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 38—De la *Canadian International Paper Company.*
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.

PÉTITIONS:—(Suite)

- N° 39—De la *Quebec Apartments Limited*.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 39.
- N° 40—De J.-C. Spiliotopoulos et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 41—De la ville de Chicoutimi et autres.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 42—De la *Noranda Mines, Limited*.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 29.
- N° 43—De la *Rouyn Mines Railway Company*.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 48.
- N° 44—D'Adélarde Tétreault.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 45—De J.-E. Mignault et autres.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 46—De la *St. Lawrence Paper Mills Limited*.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 29.
- N° 47—Du village de Sainte-Anne.
—Présentée, 10; irrégulière, 17; lue, 27; rapportée, 39.
- N° 48—De la cité de Montréal.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 49—De la Cie Quebec & Chibougamau Railway.
—Présentée, 15; lue, 23; rapportée, 48.
- N° 50—Des curés et marguilliers de St-Jérôme (Terrebonne).
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 69.
- N° 51—Des Sœurs de l'hôpital Saint Joseph de Rimouski.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 39.
- N° 52—De l'Œuvre de la Propagation de la foi de Québec.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 39.
- N° 53—D'Octave Dionne.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 39.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 54—De la cité d'Outremont.
—Présentée, 22; lue, 27; rapportée, 39.
- N° 55—De la commission scolaire des Écores.
—Présentée, 35; irrégulière, 38; lue, 47; rapportée, 53.
- N° 56—De la paroisse de S.-Vincent-de-Paul.
—Présentée, 35; irrégulière, 38; lue, 47; rapportée, 54.
- N° 57—De la cité de Sherbrooke.
—Présentée, 35; lue, 38; rapportée, 69.
- N° 58—De Georges Larouche.
—Présentée, 35; lue, 38; rapportée, 48.
- N° 59—De la *St. Anne Power & Paper Co.*
—Présentée, 38; lue, 45; rapportée, 69.
- N° 60—De l'*Homoeopathic Hospital of Montreal.*
—Présentée, 38; irrégulière, 45; lue, 47; rapportée, 54.
- N° 61—De B.-D. Mitchell et autres.
—Présentée, 38; lue, 45; rapportée, 48.
- N° 62—De la *Warren Company Limited.*
—Présentée, 47; irrégulière, 51; lue, 60; rapportée, 68.
- N° 63—Du Refuge de N.-D. de la Merci.
—Présentée, 47; lue, 51; rapportée, 69.
- N° 64—De la *Chute à Caron Power Co. Ltd.*
—Présentée, 51; irrégulière, 53; lue, 75; rapportée, 83.
- N° 65—De Rodolphe Tourville et autres.
—Présentée, 60; lue, 67; rapportée, 83.
- N° 66—De la *Canadian Celanese Limited.*
—Présentée, 60; lue, 67; rapportée, 83.
- N° 67—D'Adélarde Lacasse.
—Présentée, 75; lue, 78; rapportée, 83.
- N° 68—De la *St. Regis Paper Co. of Canada, Ltd.*
—Présentée, 75; irrégulière, 78.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N ° 69—De la *St. Regis Paper Company of Canada Limited*.
—Présentée, 86; lue, 92.

N ° 70—Des Sœurs Moniales Dominicaines contemplatives.
—Présentée, 103.

N ° 71—De T. L. Moore Mitchell.
—Présentée, 109; lue, 117.

N ° 72—De J.-E. Wilder et autres.
—Présentée, 117; lue, 125.

Proclamation v

Prorogation 174

R

Règle 38 suspendue 110

“ 46 “ 69, 110

“ 55 “ 110, 136

Réponse au discours du trône 6

Robillard, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de— 140

Robillard—Délégation aux funérailles de l'hon. M.—. 155

Roberge, L'hon. M.—et l'hon. M. Simard délégués aux funérailles de
l'hon. M. Robillard 155

Roy, Mgr—Ajournement par respect pour la mémoire de— 66

S

Sanctions des bills 108, 173

Simard, L'hon. M.—et l'hon. M. Roberge délégués aux funérailles de
l'hon. M. Robillard 155

Statistiques et dépenses des chemins de fer 14

T

Tourigny, L'hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire de—	26
Tourigny, L'hon. M.—Délégation aux funérailles de.....	155
Turgeon, L'hon. M.— <i>Voir</i> Orateur du Conseil législatif.	

V

Vote sur bill n° 82.....	130, 142
“ “ “ n° 105.....	148
“ “ “ n° 153.....	157